

Renseignement sur bail

Par **Odiverchy**, le **01/02/2019** à **20:43**

Bonsoir , je loue une maison depuis 2011 bail verbal. Qui etait en tres mauvaise état. J ai effectuer de nombreux travaux dans celle ci .

Je ne reclame rien à la propriétaire. Aujourd hui elle decide par huissier de me faire signé un bail , qui d apres celui ci se terminera le 31 avril 2020.

A t elle le droit de faire un etat des lieux apres nos travaux (nous avons des photos avant et apres) est ce qu elle peut nous mettre dehors sans raison . Nous payons nos loyer regulierement par chèque .

Est ce que nous avons le droit d attendre de signer un bail en 2020 . Comme les bails sont reconduit tous les 3 ans donc 2011 /2014/2017/2020 .

Merci de votre aide